Bac Général HLP + SES (Humanités, littérature et philosophie et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hlp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2025 • Centres étrangers • Jour 1

Code sujet **25-SESJ1G11** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Travail et intégration sociale
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — Catégorie socioprofessionnelle et structuration de l’espace social
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — Taux de syndicalisation selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Les différents effets possibles du commerce international
1 réponses • sujet p. 8–9

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Travail et intégration sociale

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Le travail aujourd’hui est-il toujours facteur d’intégration sociale ?

Introduction. Le travail désigne ici principalement l’activité professionnelle, en particulier l’emploi rémunéré. Il procure un revenu, mais constitue aussi un cadre de relations, de coopération et de reconnaissance. L’intégration sociale est le processus par lequel un individu trouve sa place dans la société et participe à la vie collective, notamment grâce à des ressources, des droits et des liens sociaux. Pourtant, tous les emplois n’offrent ni la même stabilité, ni les mêmes conditions matérielles, ni le même degré de reconnaissance. Le travail est-il donc toujours un facteur d’intégration sociale ? Il demeure un puissant vecteur d’intégration, mais ses effets dépendent de la qualité et de la stabilité de l’emploi : la précarité ou le manque de reconnaissance peuvent en limiter la portée. Nous montrerons d’abord que le travail intègre par les ressources, les liens et l’identité qu’il procure, puis que les inégalités et les transformations du monde du travail rendent cette intégration parfois fragile ou incomplète.

I. Le travail constitue un vecteur majeur d’intégration sociale.

D’abord, l’emploi rémunéré donne accès à des ressources économiques. Le salaire permet de satisfaire ses besoins, de gagner en autonomie et de participer à la consommation. Le document 1 l’illustre : en 2016, le niveau de vie annuel médian des personnes en emploi est de 22 680 euros, contre 20 520 euros pour l’ensemble de la population. Leur taux de pauvreté est également plus faible : 7,8 %, contre 14,0 %. L’emploi est donc associé, dans ces données, à une meilleure situation matérielle. Cette comparaison statistique ne prouve pas à elle seule que l’emploi explique intégralement l’écart : la composition des ménages et d’autres caractéristiques peuvent également intervenir. Néanmoins, le revenu professionnel constitue une ressource essentielle pour accéder à l’autonomie et prendre part à la vie sociale.

Ensuite, travailler inscrit l’individu dans des collectifs. Les relations avec les collègues, la coopération et le partage de règles et d’objectifs communs créent des sociabilités. Le lieu de travail peut ainsi élargir le réseau relationnel au-delà de la famille et des proches. Il fournit aussi un cadre de reconnaissance : exercer une activité utile ou maîtriser un métier peut renforcer le sentiment d’avoir une place dans la société. Le document 3 montre que les salariés citent des motivations qui dépassent le seul revenu. Dans l’enquête de l’Ifop réalisée en janvier 2020, la rémunération représente 60 % des citations en premier ou en second, et 40 % des citations en premier. La satisfaction du travail bien fait représente 37 % des citations, la reconnaissance de la valeur du travail 30 %, et la convivialité et la qualité des relations avec les collègues 29 %. Le plaisir d’apprendre et l’impact du travail sur la société sont chacun cités à 13 %. Ces réponses montrent que le travail est aussi recherché pour des satisfactions relationnelles, symboliques et collectives. Elles mesurent toutefois des motivations déclarées et ne démontrent pas, à elles seules, que ces satisfactions sont effectivement obtenues dans tous les emplois.

Enfin, l’emploi peut contribuer à construire une identité sociale et un statut. La profession situe l’individu dans la division du travail et lui permet de se définir, et d’être reconnu, par une activité. L’emploi ouvre aussi généralement des droits sociaux liés au statut professionnel, notamment une protection sociale. Ainsi, par le revenu, les relations, la reconnaissance et les droits, le travail peut consolider l’appartenance à la société. Les documents 3 et 4 rappellent toutefois que ces bénéfices varient selon les métiers et les conditions d’emploi.

II. Cette intégration n’est ni automatique ni équivalente pour tous.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La stabilité de l'emploi est une première condition importante. Un emploi temporaire peut procurer un revenu et des relations professionnelles, mais ne garantit pas une insertion durable. Le document 2 montre que la part des CDD et des intérimaires dans l'emploi a nettement augmenté entre 1982 et 2022, malgré des fluctuations : elle passe d'environ 3,5 % au début de la période à environ 10 % en 2022. Ces valeurs sont des lectures approximatives du graphique. La progression indique que les formes d'emploi temporaire occupent une place plus importante qu'au début de la période ; elle ne signifie pas que tous les emplois sont devenus précaires. Pour les personnes concernées, la succession de contrats courts peut néanmoins rendre les revenus et les trajectoires professionnelles moins prévisibles, compliquer les projets de logement ou de formation et fragiliser le sentiment d'appartenance à un collectif de travail durable.

Le document 1 souligne que le fait d'avoir un emploi ne protège pas toujours de la pauvreté. En 2016, les personnes en CDD ou en intérim ont un niveau de vie annuel médian de 18 660 euros et un taux de pauvreté de 15,3 %, alors que, pour l'ensemble des personnes en emploi, ces valeurs sont respectivement de 22 680 euros et de 7,8 %. L'écart de taux de pauvreté entre ces deux groupes est de 7,5 points. Pour les personnes en contrat court, le niveau de vie médian atteint 17 770 euros et le taux de pauvreté 17,5 %, soit 9,7 points de plus que pour l'ensemble des personnes en emploi et 3,5 points de plus que pour l'ensemble de la population (14,0 %). Ces chiffres montrent que l'intégration professionnelle ne garantit pas l'intégration économique : un emploi discontinu ou faiblement rémunéré peut laisser les personnes exposées à la pauvreté. Le travail peut alors assurer une insertion partielle, sans donner toutes les ressources nécessaires à l'autonomie.

De plus, tous les emplois ne procurent pas les mêmes possibilités de reconnaissance et d'épanouissement. Le document 4 décrit, en France, entre 1984 et 2012, le recul de plusieurs professions, notamment des professions intermédiaires du secteur industriel. Il mentionne la disparition de 160 000 postes de secrétaires et de 83 000 postes d'employés de banque et d'assurances. Dans le même temps, les emplois de service les moins payés progressent fortement : les effectifs des aides à domicile, aides ménagères et assistantes maternelles triplent entre 1980 et 2010, passant de 333 000 emplois, soit 1,5 % de l'emploi, à 992 000, soit 3,9 %. L'emploi augmente aussi dans certaines professions qualifiées et mieux rémunérées, comme les ingénieurs, les médecins ou les métiers hautement qualifiés de la finance. L'auteur met ainsi en évidence une polarisation des emplois : certains emplois peu payés se développent, tandis que des emplois très qualifiés progressent aussi, alors que certains emplois intermédiaires reculent. Cette transformation peut contribuer à des écarts de revenus, de sécurité et de reconnaissance entre travailleurs. Le document ne permet pas de conclure que tous les emplois de service sont nécessairement de mauvaise qualité, mais il montre que les possibilités d'intégration associées au travail sont inégalement distribuées.

Enfin, les relations au travail ne sont pas toujours satisfaisantes : l'isolement, le manque de reconnaissance, des conditions difficiles ou des conflits peuvent réduire les bénéfices relationnels et identitaires de l'emploi. Le document 3 établit que la convivialité et la reconnaissance sont des motivations importantes pour une partie des salariés ; il n'établit pas que ces attentes sont satisfaites dans tous les emplois. L'intégration par le travail dépend donc aussi de la qualité des relations, de l'autonomie et de la reconnaissance dans l'activité. En outre, les personnes au chômage ou inactives sont privées des liens professionnels et des ressources que l'emploi peut apporter. Il est possible d'être intégré par d'autres voies, comme la famille, les associations ou les engagements collectifs, mais l'absence d'emploi peut fragiliser la participation sociale et le statut, surtout lorsqu'elle s'accompagne de faibles ressources.

Conclusion. Le travail demeure un facteur central d'intégration sociale : il procure généralement des revenus et des droits, met en relation avec des collectifs et peut offrir une identité et une reconnaissance. Toutefois, il n'est pas toujours intégrateur au même degré. Les contrats courts, la pauvreté laborieuse, les inégalités entre professions et les expériences de travail peu reconnues ou difficiles peuvent rendre

l’intégration économique, relationnelle et symbolique incomplète. La réponse dépend donc moins du seul fait d’occuper un emploi que de ses conditions : stabilité, rémunération, droits, qualité des relations et reconnaissance du travail accompli.

RÉPONSE À RETENIR

Le travail reste un facteur majeur d’intégration sociale parce qu’il apporte des ressources et des droits, crée des relations et peut procurer une identité et de la reconnaissance. Mais il ne l’est pas toujours pleinement : les personnes en contrat court sont davantage exposées à la pauvreté, tandis que la progression des emplois temporaires et les transformations de la structure des professions rendent les parcours et les possibilités de reconnaissance inégaux. L’intégration dépend donc de la stabilité et de la qualité de l’emploi, et non de la seule présence d’un travail.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Catégorie socioprofessionnelle et structuration de l’espace social

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Consigne

Sujet p. 6

> Vous montrerez que la catégorie socioprofessionnelle est un facteur de structuration de l’espace social.

La catégorie socioprofessionnelle (CSP) regroupe les individus selon des caractéristiques de leur profession et de leur emploi, comme le statut (salarié ou indépendant), la qualification, la position hiérarchique et le secteur d’activité. On distingue notamment les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. L’espace social désigne la répartition des individus et des groupes selon leurs positions et les ressources dont ils disposent.

La CSP contribue à structurer cet espace parce que les groupes professionnels se distinguent, en moyenne, par leurs ressources économiques et leurs conditions de vie. Les revenus et la stabilité de l’emploi influencent notamment les possibilités de logement, de consommation et d’épargne. Les catégories se différencient aussi par les qualifications requises, l’autonomie et les conditions de travail, ainsi que par le prestige ou le pouvoir associés aux professions. Par exemple, un cadre et un ouvrier n’occupent généralement pas la même position hiérarchique dans l’organisation du travail et ne disposent pas des mêmes ressources professionnelles.

Ces écarts contribuent également à des modes de vie et à des pratiques sociales différenciés : les ressources économiques et scolaires influencent, entre autres, les loisirs, les pratiques culturelles et les sociabilités. La profession peut aussi contribuer à une identité et à des relations sociales communes au sein d’un groupe professionnel. Ainsi, les CSP ne sont pas de simples catégories administratives : elles permettent de repérer des positions sociales différenciées.

Cette structuration reste statistique et non mécanique : une même catégorie rassemble des individus aux situations diverses, et la position sociale dépend également d’autres facteurs, comme le diplôme, le patrimoine, le genre ou l’origine sociale. La CSP est donc un facteur important, mais non exclusif, de structuration de l’espace social.

RÉPONSE À RETENIR

La catégorie socioprofessionnelle structure l’espace social en distinguant des groupes qui occupent, en moyenne, des positions professionnelles différentes et disposent de ressources économiques, scolaires et symboliques inégales. Ces différences sont associées à des conditions de vie et à des pratiques sociales distinctes. La CSP constitue donc un facteur important de structuration, sans déterminer à elle seule la situation de chaque individu.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Taux de syndicalisation selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document, vous comparerez les taux de syndicalisation selon l’âge. (2 points)

Le document donne, pour les salariés en France hors Mayotte en 2019, un taux de syndicalisation de 2,7 % chez les moins de 30 ans, de 8,1 % chez les 30-39 ans, de 12,6 % chez les 40-49 ans et de 14,7 % chez les 50 ans ou plus. Pour comparer ces taux, on calcule les écarts en points de pourcentage.

- De moins de 30 ans à 30-39 ans : 8,1 − 2,7 = 5,4 points.
- De 30-39 ans à 40-49 ans : 12,6 − 8,1 = 4,5 points.
- De 40-49 ans à 50 ans ou plus : 14,7 − 12,6 = 2,1 points.
- Entre les deux tranches extrêmes : 14,7 − 2,7 = 12 points.

Les taux augmentent donc à chaque tranche d’âge, mais les écarts entre tranches successives diminuent.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 2019, le taux de syndicalisation augmente avec l’âge : 2,7 % chez les moins de 30 ans, 8,1 % chez les 30-39 ans, 12,6 % chez les 40-49 ans et 14,7 % chez les 50 ans ou plus. L’écart entre les tranches extrêmes est de 12 points de pourcentage.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que l’engagement politique dépend de variables sociodémographiques. (4 points)

L’engagement politique désigne les actions par lesquelles les individus cherchent à exprimer leurs opinions ou à peser sur les décisions collectives : voter, militer dans un parti ou un syndicat, participer à une association ou à une mobilisation, par exemple. Le document porte sur la syndicalisation : elle renseigne sur une forme d’engagement collectif, mais ne mesure pas à elle seule l’ensemble de l’engagement politique.

Les taux de syndicalisation varient selon l’âge : ils passent de 2,7 % chez les salariés de moins de 30 ans à 14,7 % chez ceux de 50 ans ou plus, soit 12 points d’écart. L’âge peut aussi être associé à des formes différentes de participation politique. L’expérience, la stabilité dans l’emploi et l’habitude de participer à des collectifs peuvent favoriser certains engagements ; les jeunes peuvent, de leur côté, privilégier des actions ponctuelles ou des mobilisations. Ce sont des mécanismes possibles, et non des comportements systématiques pour chaque âge.

Le document indique également 11,0 % de syndicalisation chez les hommes et 9,5 % chez les femmes, soit 1,5 point de plus chez les hommes. La socialisation politique, les contraintes de temps et les positions occupées dans l’emploi peuvent contribuer à des différences de participation selon le sexe, sans que ces chiffres établissent une cause unique.

La catégorie socioprofessionnelle est aussi associée à des taux différents : 11,2 % chez les cadres et 11,6 % chez les professions intermédiaires, contre 9,7 % chez les employés et 9,0 % chez les ouvriers. Le secteur d’emploi compte également : le taux est de 18,4 % dans la fonction publique contre 7,8 % dans le secteur

FormaV - document d'entraînement non officiel

privé. Les collectifs de travail, la stabilité de l'emploi et les possibilités de représentation peuvent contribuer aux différences observées. Plus largement, le niveau de diplôme et la position sociale peuvent influencer les ressources culturelles, le sentiment de compétence politique et la capacité à participer, notamment au vote ou au militantisme.

Ces résultats concernent les salariés et montrent des associations entre caractéristiques sociodémographiques et syndicalisation. Ils ne prouvent pas que ces caractéristiques déterminent mécaniquement l'engagement politique, ni que les mêmes écarts se retrouvent pour toutes ses formes.

RÉPONSE À RETENIR

En 2019, la syndicalisation, forme d'engagement collectif, varie selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques : elle est de 2,7 % chez les salariés de moins de 30 ans et de 14,7 % chez ceux de 50 ans ou plus, de 9,5 % chez les femmes et de 11,0 % chez les hommes, et de 7,8 % dans le secteur privé contre 18,4 % dans la fonction publique. L'âge, le sexe, la position sociale, les ressources et les conditions d'emploi sont donc associés à des différences d'engagement. Le document ne suffit toutefois pas à établir une causalité et ne décrit qu'une forme de participation collective.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Les différents effets possibles du commerce international

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le commerce international a différents effets possibles.

Introduction. Le commerce international désigne les échanges de biens et de services entre pays. Son développement, facilité notamment par la baisse des obstacles aux échanges et par la mondialisation de la production, transforme les débouchés des entreprises, les prix et la répartition des activités. Ces transformations peuvent améliorer le niveau de vie et favoriser le rattrapage économique de certains pays, mais aussi accroître les inégalités ou fragiliser certaines catégories de travailleurs. On peut donc se demander quels effets le commerce international produit et comment ses bénéfices et ses coûts se répartissent. Nous montrerons d’abord qu’il peut stimuler l’activité et profiter aux consommateurs, puis que ses effets distributifs sont contrastés entre pays et à l’intérieur de ceux-ci.

I. Le commerce international peut soutenir l’activité et améliorer le pouvoir d’achat. L’accès à une clientèle étrangère élargit le marché potentiel des entreprises. Selon le document 1, cet élargissement est particulièrement important pour les entreprises qui supportent des dépenses élevées de recherche-développement ou d’investissement : en vendant davantage, elles répartissent leurs coûts de conception et de production sur un plus grand nombre d’unités. Le coût moyen peut ainsi diminuer, ce qui peut renforcer leur compétitivité et leur capacité à innover. En outre, les exportations offrent des débouchés supplémentaires, tandis que la spécialisation des pays selon leurs avantages comparatifs peut favoriser une utilisation plus efficace des ressources et des gains de productivité.

Les consommateurs peuvent également bénéficier des échanges. La concurrence des produits importés et la possibilité de produire à plus grande échelle peuvent contribuer à faire baisser les prix et à élargir le choix des biens et des services disponibles. Le document 1 présente précisément la baisse des prix à la consommation et la hausse du niveau de vie comme des effets importants de la mondialisation pour les ménages des pays occidentaux. Ces gains sont toutefois des effets possibles : ils dépendent notamment de la concurrence, de la transmission des baisses de coûts aux prix et de la manière dont les revenus issus de l’activité sont distribués.

Le commerce peut aussi accompagner le rattrapage économique de certains pays. Le document 3 compare le PIB par habitant de plusieurs pays à celui du monde, fixé à l’indice 100. Entre 1990 et 2022, l’indice de la Chine passe de 7,4 à 99,5, soit une hausse de 92,1 points ; celui du Vietnam passe de 2,2 à 32,8, soit 30,6 points supplémentaires. Ces évolutions montrent que ces pays se sont rapprochés du niveau moyen mondial de PIB par habitant. L’accès aux marchés étrangers et l’insertion dans les échanges peuvent contribuer à une telle croissance, par les exportations, les investissements et la diffusion de techniques. Cependant, le document décrit une évolution et ne permet pas, à lui seul, d’établir que le commerce international en est la cause unique.

II. Les effets du commerce international sont inégalement répartis et peuvent creuser des écarts. Les entreprises et les secteurs ne profitent pas tous de la même façon de l’ouverture commerciale. Les entreprises capables d’exporter ou de concurrencer efficacement les importations peuvent se développer,

FormaV - document d'entraînement non officiel

tandis que celles qui affrontent une concurrence étrangère plus forte peuvent perdre des marchés. Cette évolution peut entraîner des restructurations et des suppressions d'emplois dans certaines activités, avec des coûts pour les salariés concernés, notamment lorsqu'ils ne peuvent pas rapidement retrouver un emploi comparable. À l'inverse, d'autres secteurs peuvent créer des emplois. Il faut donc distinguer les gains globaux possibles des effets concrets sur les travailleurs, les territoires et les branches d'activité.

Les gains peuvent aussi être répartis de façon inégale au sein d'un pays. Les salariés, les consommateurs et les détenteurs de capital ne bénéficient pas nécessairement dans les mêmes proportions de l'ouverture commerciale. Le document 2 présente la part du revenu national avant impôt détenue par les 10 % les plus aisés. À la lecture du graphique, cette part augmente entre 1980 et 2022 aux États-Unis, d'environ 34 % à 48 %, en Chine, d'environ 28 % à 43 %, et en Inde, d'environ 32 % à 57 %. En France, elle évolue plus modérément, d'environ 31 % à 35 %. En Russie, elle augmente fortement entre 1990 et 2000, baisse ensuite, puis remonte pour atteindre environ 50 % en 2022. Le document met donc en évidence des évolutions différentes, mais ne démontre pas que le commerce international explique à lui seul ces inégalités : les choix de politiques publiques, les institutions, les transformations technologiques et la structure de l'emploi peuvent également intervenir.

Enfin, la convergence entre pays n'est ni générale ni synonyme d'égalité. Toujours selon le document 3, l'indice de la France diminue de 507,2 en 1990 à 321,2 en 2022, et celui du Japon de 598,4 à 267,2 : leur PIB par habitant reste supérieur à la moyenne mondiale en 2022, mais leur avance relative est moindre. Le Brésil passe, lui, de 59,2 à 71,2, une progression plus limitée que celle de la Chine ou du Vietnam. Ces indicateurs sont des PIB par habitant relatifs à la moyenne mondiale : ils ne mesurent pas directement les inégalités à l'intérieur de chaque pays ni le niveau de vie de chaque individu. Ils permettent néanmoins de constater que les trajectoires nationales diffèrent.

Conclusion. Le commerce international peut favoriser la croissance des entreprises, les économies d'échelle, la baisse des prix et le rattrapage de certains pays. Mais ses effets sont contrastés : les secteurs et les travailleurs ne sont pas tous gagnants, et les inégalités de revenus peuvent évoluer différemment selon les pays. Les documents attestent ces évolutions sans établir que le commerce en est l'unique cause. L'ampleur et la répartition des bénéfices dépendent donc aussi des transformations économiques et des politiques mises en œuvre, notamment pour accompagner les travailleurs et limiter les inégalités.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le commerce international peut accroître les débouchés et les économies d'échelle des entreprises, contribuer à réduire les prix et accompagner le rattrapage du PIB par habitant de certains pays, comme la Chine et le Vietnam entre 1990 et 2022. Mais il peut aussi fragiliser des secteurs exposés à la concurrence et ses bénéfices sont inégalement répartis. Les évolutions des inégalités observées dans le document 2 ne prouvent toutefois pas, à elles seules, que le commerce en est la cause : ses effets dépendent aussi d'autres transformations économiques et des politiques publiques.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-sciences-eco-sociales-2025-centres-etranger-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.